



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2013

Original : français

Lettre datée du 28 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la reprise des combats au Nord-Kivu, situation provoquée par les forces négatives du M23 qui, fortes des renforts en troupes et en logistique reçus du Rwanda, ont attaqué les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à 4 heures du matin, le 24 octobre 2013 à Kanyamahoro, dans le territoire de Nyirangongo.

En effet, c'est depuis deux semaines déjà que les éléments du M23 ont commencé à renforcer leurs positions sur la ligne de front avant de lancer leur offensive.

1. Réaction des Forces armées de la République démocratique du Congo

Face aux attaques lancées par les forces négatives du M23 et leurs alliés, les Forces armées de la République démocratique du Congo ont répondu coup sur coup pour se défendre et repousser les assaillants.

2. Les fausses allégations du Rwanda

Comme on pouvait s'y attendre, les déclarations des autorités rwandaises alléguant que des obus tirés de la République démocratique du Congo seraient tombés en territoire rwandais ne sont qu'un tissu de mensonges dénués de tout fondement et dont l'objectif vise à préparer l'opinion à une entrée officielle des troupes régulières de l'Armée rwandaise qui, en réalité, sont déjà signalées sur le territoire congolais et combattent aux côtés des terroristes du M23.

3. Le déploiement de la brigade d'intervention le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo

Tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain depuis le lancement des hostilités par le M23 la semaine dernière, mon gouvernement invite la brigade d'intervention à se déployer le plus rapidement possible le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo (frontière République démocratique du Congo-Rwanda et frontière République démocratique du Congo-Ouganda) pour prévenir les incursions et les mouvements de troupes. Cette demande est conforme aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution [2098 \(2013\)](#) du



Conseil de sécurité, qui donne le mandat à la brigade d'intervention d'observer et signaler les mouvements de personnel militaire, d'armes ou de matériel connexe à travers la frontière orientale de la République démocratique du Congo, notamment en utilisant, ainsi qu'il est indiqué dans la lettre du Président du Conseil de sécurité du 22 janvier 2013 (S/2013/44), des moyens de surveillance.

En conséquence, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité de :

1. Condamner la reprise des combats à Kanyamahoro par les forces négatives du M23;

2. Exiger que les forces négatives du M23 soient intégralement démobilisées et déposent les armes;

3. Ordonner le déploiement rapide de la brigade d'intervention le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo (frontière République démocratique du Congo-Rwanda et frontière République démocratique du Congo-Ouganda) pour prévenir les incursions et les mouvements de troupes au niveau de la frontière;

4. Demander aux pays de la région et au Rwanda de veiller au strict respect de tous les engagements auxquels ils ont librement souscrit, conformément au prescrit de l'accord-cadre et, plus particulièrement, au respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo;

5. Ordonner le retrait immédiat et sans conditions du territoire de la République démocratique du Congo des Forces spéciales rwandaises qui combattent aux côtés du M23.

Mon gouvernement invite le Conseil de sécurité à donner une suite à la présente et le prie de bien vouloir la faire circuler comme document du Conseil.

(Signé) Charlotte **Malenga Omoy**
Ministre conseiller,
Chargée d'affaires par intérim